



Syndicat National des officiers de port. Force Ouvrière

www.officierdeport.com

■

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983, et dans le respect des dispositions du code du travail relatif au droit de grève, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par le Syndicat National des Officiers de Port-FO couvrant les personnels de la Fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et salariés du secteur privé dans l'ensemble des capitaineries sur l'ensemble du territoire.

Le jeudi 9 février 2023 à partir de 00h00 pour une durée illimitée.

La contre-réforme des retraites consistant notamment à reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à allonger la durée de cotisations à 43 ans entraînera une dégradation supplémentaire de la santé au travail. Le SNOP-FO y est totalement opposé.

A l'inverse, le SNOP-FO, tout en rappelant son attachement indéfectible au Code des pensions civiles et militaires, au calcul de la pension sur les six derniers mois de traitement, et aux régimes spéciaux, tel que celui des marins, revendique :

- La classe active pour l'ensemble des fonctionnaires exerçant des missions de police portuaire,
- La prise en compte de la pénibilité pour les officiers de port et officiers de ports adjoints, et de leurs facteurs risque liés à leur rythme de travail,
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour le calcul des droits à la pension
- La prise en compte de l'âge du fonctionnaires ou salarié dans l'aménagement réglementaire du temps de travail,
- La revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice,
- La garantie du pouvoir d'achat à 60 ans avec une retraite complète
- La suppression des systèmes surcote/décote,
- Le retour de dispositifs permettant de cesser plus tôt son activité comme la cessation progressive d'activité et le congé de fin d'activité.

Le dossier anxiogène des retraites ne fait que s'ajouter aux coups portés contre les fonctionnaires (gel de la valeur du point d'indice, loi de transformation de la Fonction publique, hausse de l'inflation, tassement de la grille indiciaire, suppression de postes, etc.) et ne nous fera pas oublier le combat entamé pour la survie de nos missions.

"Fidèles à nos devoirs régaliens les ports assureront à minima durant ce mouvement leurs missions de police en matière de sûreté et sécurité".

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire général du SNOP-FO

Loïc Sinquin

SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

site: www.officierdeport.com

mail : snopforceouvriere@gmail.com

Secrétaire général : **Loïc Sinquin**, Commandant du GPM Bordeaux - tél 06 64 49 92 44

Secrétaire général adjoint : **Philippe Radenne**, lieutenant de port au GPM de Guyane, tél 07 67 85 59 34

